

Règlements généraux de concours

Afin d'offrir la chance à tous, vous ne pouvez gagner plus d'un prix à l'intérieur d'une période de **30 jours**.

Si vous avez gagné plus d'un prix durant cette période, vous recevrez le premier prix gagné. Vous ne pourrez choisir entre les deux prix.

Le prix offert doit être accepté comme tel indépendamment de sa valeur commerciale au moment de sa réclamation ou de son utilisation et ne peut être échangé contre une somme d'argent, ne peut être destiné à la vente ou modifié de quelque manière que ce soit. Le prix est non transférable.

Tous concours s'adressent aux résidents du Québec âgés de **18 ans ou plus**. Les noms d'emprunt, les noms porte-bonheur, les noms de personnes âgées de moins de 18 ans ou toute autre substitution de nom ne pourront bénéficier du prix offert.

Règlements spéciaux pour ce concours

Le programme de formation commence dès le 13 février 2017 et consiste en 34 rencontres de 3 heures se déroulant en soirée les lundis et mardis, ou les mardis et mercredis, à compter de 19 h au Centre de formation professionnelle Maurice-Barbeau, situé au 920, rue Noël-Carter à Québec.

Vous devrez fournir certaines pièces pour assurer votre admissibilité à la formation puisque la thématique Industrie du spectacle relève du programme de formation Lancement d'une entreprise provenant du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sous le code ASP-5264.

Les pièces à fournir sont :

- Un certificat de naissance émis par le directeur de l'état civil (seul le document original est accepté, car nous devons en prendre copie pour la verser à votre dossier d'admission)
- Une carte d'assurance-maladie valide (aucune copie n'est faite, présentation obligatoire pour attester que votre lieu de résidence est au Québec)
- Tous les documents de la pochette corporative ci-jointe doivent être dûment remplis au stylo à bille.

Comment réclamer votre prix?

Si l'animateur vous a dit que nous avons le prix en mains, vous devez passer ici à la station pour le récupérer, notre bureau est situé au 815, boul. Lebourgneuf, bureau 505 à Québec, au bureau de Leclerc Communication. Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi, sauf jours fériés, de 8 h 30 à 17 h 30. Vous avez 30 jours pour passer réclamer votre prix.

À votre arrivée à la réception de WKND 91,9, vous devrez présenter une pièce d'identité (carte d'assurance maladie ou permis de conduire). Des formulaires d'exonération pouvant devoir être complétés et signés pour la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, il est préférable que le gagnant passe lui-même réclamer son prix.

S'il n'y a pas de formulaire à signer, le gagnant peut mandater quelqu'un d'autre, en autant gagnant (carte d'assurance maladie ou permis de conduire).

Attention: **si l'animateur vous mentionne que nous n'avons pas encore reçu le prix**, dans ce cas, le département de promotions de WKND 91,9 contactera la personne gagnante dès qu'elle aura le prix en mains. Aucun prix ne sera posté. Le gagnant a la responsabilité de venir chercher son prix pendant nos heures d'ouverture.

Une même personne ne peut gagner qu'une seule fois par période de 30 jours, peu importe le prix gagné. Toute personne qui aurait gagné plus d'un prix dans une période de 30 jours ne recevra que le premier prix gagné, sans possibilité d'échange.

Réclamation de prix

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30

Leclerc Communication
815, boul Lebourgneuf, bur. 505
Québec (Québec) G2J 0C1
Tél. : 418-529-1021

Je soussignée Marie-Eve Moisan, accepte les termes et règlements de ce concours.

Signature de la gagnante : _____

Date : _____ 2016